



Département du Cantal - Mairie de Jaleyrac
tél : 04/71/69/70/12 - fax : 04/71/69/74/19
mail : mairie.jaleyrac@wanadoo.fr

BUDGET 2021

Présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du Code général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur demande et sur le site internet de la commune : jaleyrac.fr

La commune de Jaleyrac gère deux budgets :

- ➔ - le budget général qui retrace les activités communales ;
- ➔ - le budget du service assainissement ;

Le Budget primitif de la commune

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion communale, il est élaboré par le Maire en tant qu'autorité exécutive, et est adopté par le conseil municipal dans le respect des objectifs et des priorités de la politique municipale souhaitée. Il rend compte des prévisions de recettes et de dépenses pour une année en fonctionnement et en investissement.

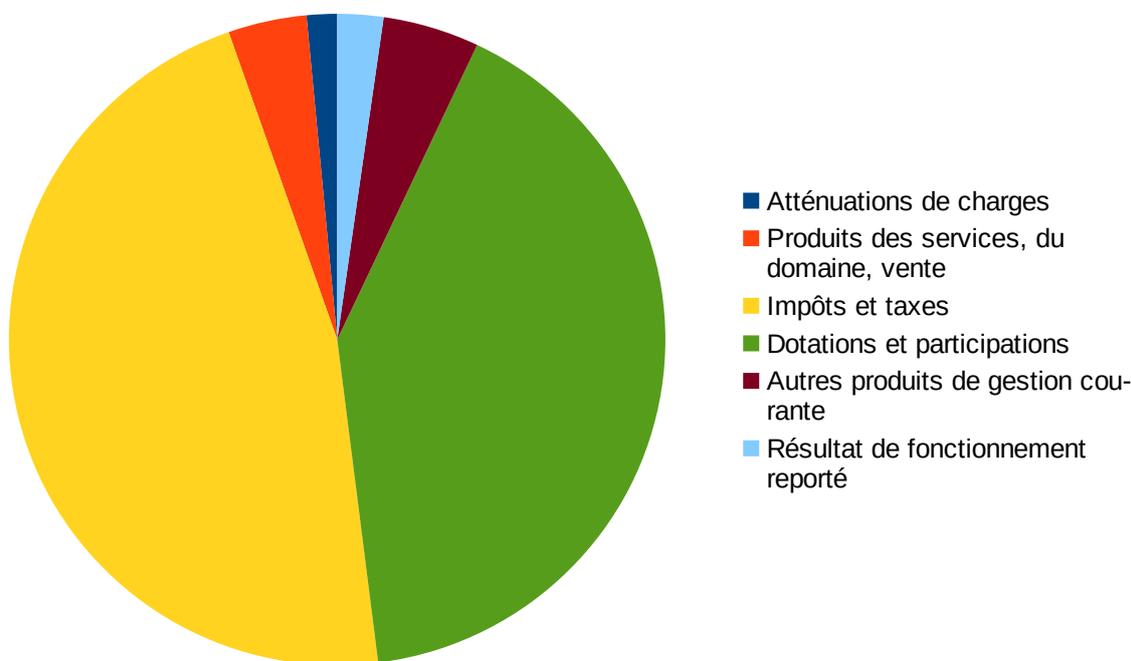
Le budget une fois voté, permet au Maire d'engager les dépenses dans la limite des sommes prévues, ainsi qu'à poursuivre le recouvrement des recettes attendues. Il doit en principe tout prévoir et devrait se suffire à lui-même.

Les décisions

La priorité donnée au budget est de **réaliser le maximum d'économies** pour compenser la **stabilité** des dotations et ne pas augmenter les taux d'imposition.

1. Le budget de la commune doit aussi verser une grosse subvention au service déficitaire de l'assainissement et doit rembourser des emprunts conséquents sur 2018 et 2019 ce qui bloque les investissements et malheureusement pour ces deux prochaines années il n'y aura sans doute pas de gros projets,
2. Tous les travaux d'entretien (terrain, voirie et les bâtiments) sont réalisés par les agents communaux de façon à réduire les coûts.

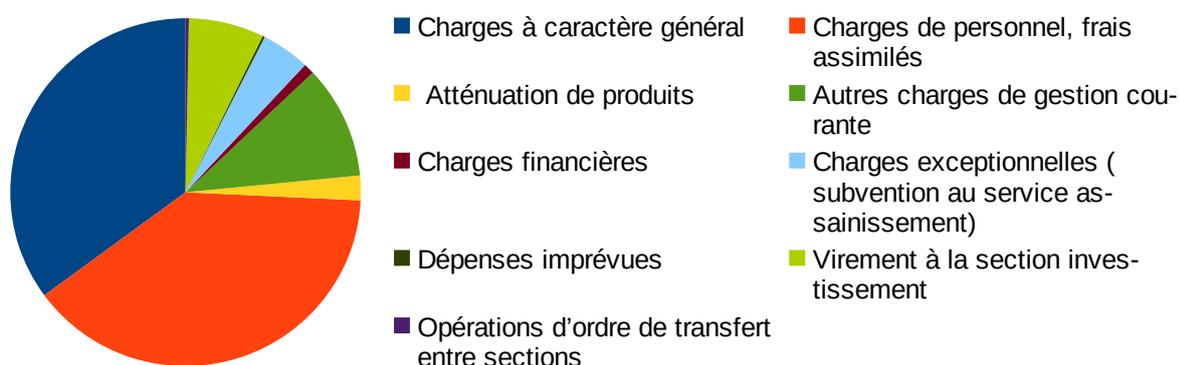
Les recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à 402 180 € principalement constituées par les produits de services (15 550 €) le produit des impôts et taxes (187 482 €) et les dotations (164 752 €) et un résultat reporté de 9 096 €.



détail des recettes par chapitre

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	6 000,00
70	Produits des services, du domaine, vente	15 550,00
73	Impôts et taxes	187 482,00
74	Dotations et participations	164 752,00
75	Autres produits de gestion courante	19 100,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	9 096,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		402 180,00

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 402 180 € et sont constituées surtout par les charges à caractère général (141 200 €) ; les charges de personnel (157 400 €) : les charges exceptionnelles (subvention au service assainissement pour 18 000 €) et les charges de gestion courantes (42 300 €).



détail des dépenses par chapitre

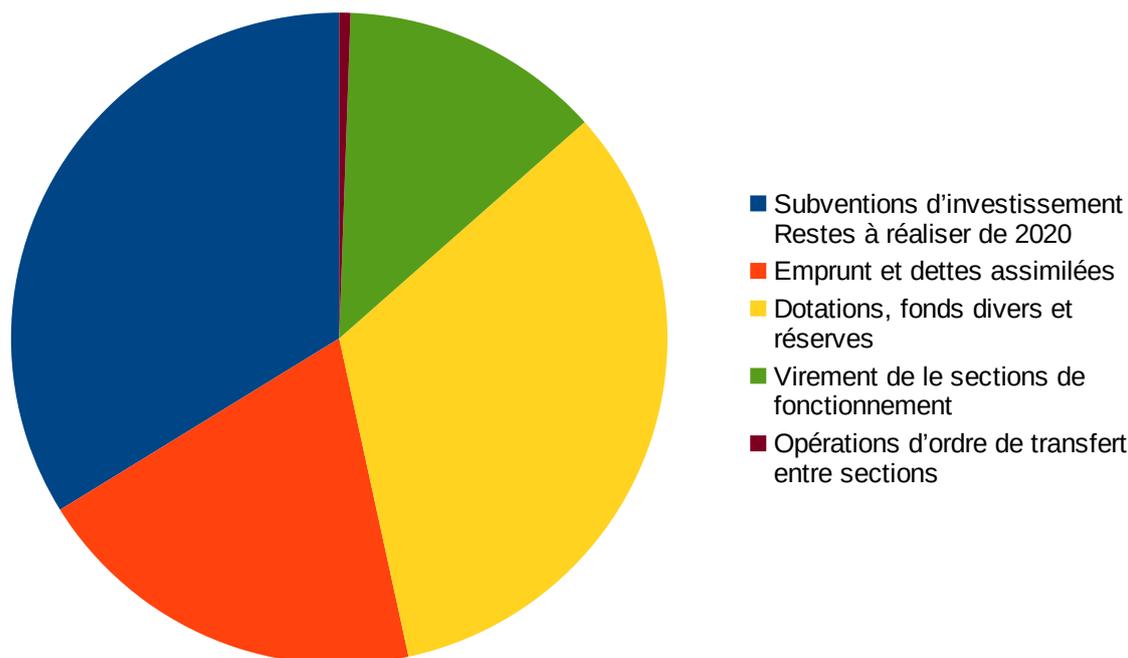
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	141 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	157 400,00
014	Atténuation de produits	9 244,00
65	Autres charges de gestion courante	42 300,00
66	Charges financières	4 000,00
67	Charges exceptionnelles (subvention au service assainissement)	18 000,00
022	Dépenses imprévues	836,00
023	Virement à la section investissement	28 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		402 180,00

Investissement :

Les recettes attendues pour cette année s'élèvent à 217 173,88 € avec les restes à réaliser de 2020 pour 63 451,86 €.

Elles sont constituées principalement par le FCTVA et l'excédent de fonctionnement.

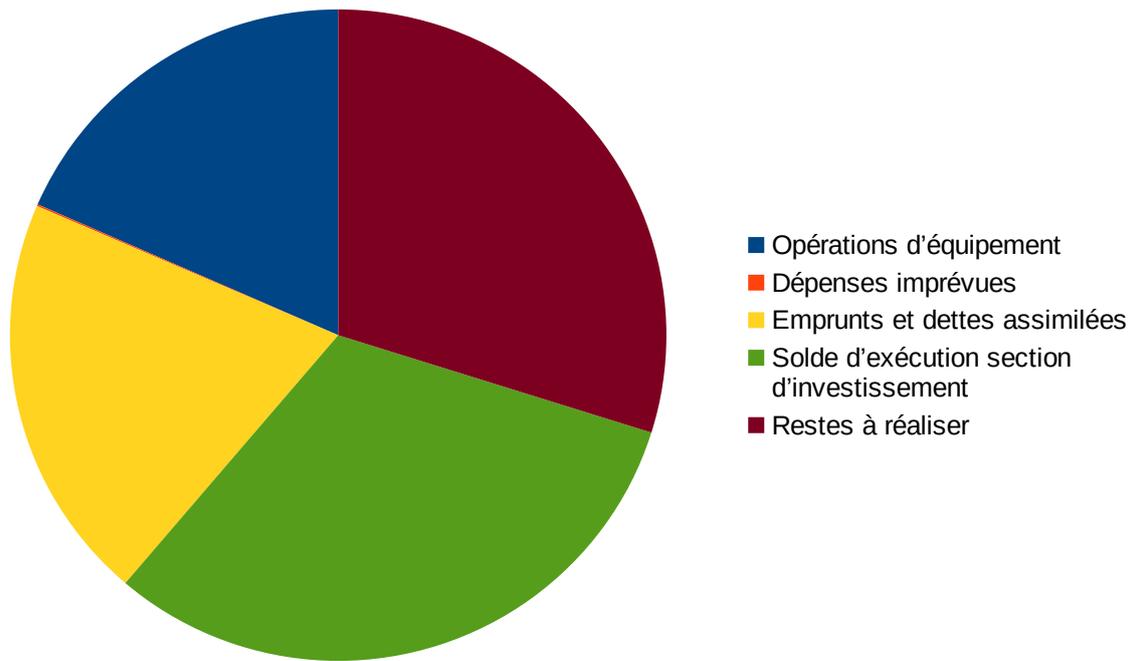
Détail des recettes d'investissement :



Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement Restes à réaliser de 2020	73 451,86
16	Emprunt et dettes assimilées	42 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	72 022,02
021	Virement de le sections de fonctionnement	28 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		217 173,88

Les dépenses d'investissement s'élèvent à une somme de 217 173,88 € avec les restes à réaliser de 2020 (64 795,22 €) et le solde d'exécution reporté, ci-dessous le détail des opérations d'équipement prévues cette année, malheureusement cette année il n'est pas prévu de nouveaux travaux, juste prévu de terminer les travaux en cours à savoir : l'église, le terrain à la sapinière et le columbarium au cimetière.

* travaux à l'église : 2 000 € ; Élaboration du PLU : 1 883,81 € ; acquisitions, matériels, outillages : 5 446,08 € ; bâtiments communaux : 45 000€ ; Travaux de voirie : 9 965,33 € ; travaux neufs électrification : 2 000 € ; Lotissement de Lavaurs : 4 500 € ; Le terrain multisport à Lavaurs : 34 000 € ; paiement des emprunts pour 40 000 €.



détail des dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Montant
23	Opérations d'équipement	40 000,00
020	Dépenses imprévues	200,60
16	Emprunts et dettes assimilées	44 000,00
001	Solde d'exécution section d'investissement	68 178,06
	Restes à réaliser	64 795,22
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		217 173,88

Données & chiffres

Endettement de la Collectivité : encours au 01/01/2021 :
l'endettement est de : 423 035 € 67€

- ◆ il va être remboursé : 78 737, 26€ €
- ◆ cette année 3 emprunts se terminent.

Taux d'imposition 2021 :

- ◆ taxe foncière base 217 100 x 34,29 = 74 409 €
- ◆ taxe foncière NB base 17 200 x 111,68 = 19 209 €

soit une somme encaissée de 93 618 €

Effectifs de la collectivité :

- ◆ 1 emplois techniques à temps complet et deux à mi-temps
- ◆ 1 emploi administratif à 21 heures/semaine